



AFRIQUE CENTRALE : APPUI RÉGIONAL À LA COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) remplit son mandat de mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé en tant qu'institution spécialisée de le CEEAC de façon autonome, contribuant ainsi à l'utilisation durable des ressources forestières dans la région.

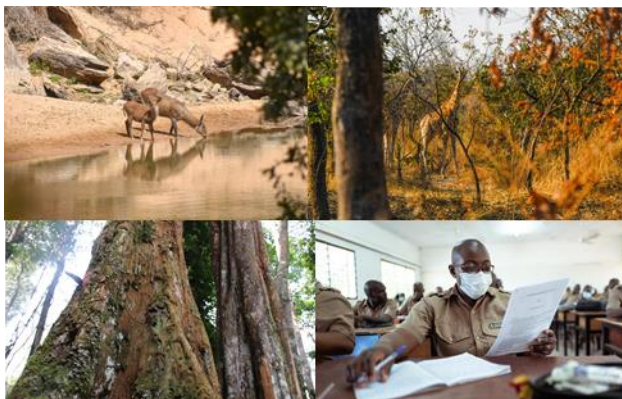
LE CONTEXTE

Avec environ 180 millions d'hectares de forêts, le bassin du Congo est reconnu comme le second plus grand massif forestier tropical au monde. Elles renferment plus de 50% des espèces animales africaines et 20.000 espèces végétales dont le tiers est constitué d'espèces endémiques. Elles abritent environ 100 millions de personnes, dont de nombreux groupes de populations autochtones directement ou indirectement dépendantes des ressources forestières pour leur survie. D'un impact mondial certain pour l'équilibre planétaire, les forêts du bassin du Congo avec leurs tourbières représentent le deuxième poumon mondial avec près 80 milliards de tonnes de CO² séquestrés. Ceci-étant, ces écosystèmes forestiers tendent à une exploitation non durable marquée par une augmentation considérable de la dégradation des forêts et de la biodiversité entraînant la perte de 160 000 km² soit 10% de forêts tropicales humides entre 2000 et 2015, de plus, la sécheresse dans les zones de savane accélère les processus de dégradation jusqu'à la désertification. Plusieurs facteurs d'influence contribuent à la dégradation des forêts du bassin du Congo notamment leur gestion sans reconstitution de la ressource, le développement d'activités économiques et indus, la surexploitation autour des agglomérations, la forte augmentation des pâturages de troupeaux itinérants dans les zones écologiquement sensible et l'agriculture itinérante sur brûlis. Pour faire face à ces défis, la sous-région est peu structurée et manque cruellement de personnel qualifié. Les processus de développement sont insuffisamment inclusifs, parfois discriminatoires à l'endroit des minorités (femmes, populations autochtones, jeunes) et non redistributifs, favorisant la multiplication des violations de droits de l'homme et le maintien de l'état

Intitulé du projet	Appui Régional à la Commission des Forêts d'Afrique centrale
Commettant / Client	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone du projet	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad
Organisme de tutelle	Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)
Durée globale	01.11.2022 – 31.10.2025
Enveloppe financière	8,5 millions euros

de pauvreté d'une partie importante de la population dans les zones forestières. Le constat de l'urgence d'une dynamique de gestion durable s'impose pour les forêts du bassin du Congo, qui se trouvent à un tournant critique de leur pérennité.

La COMIFAC, institution politique régionale créée en 2005 par les Chefs d'État d'Afrique centrale, a pour mandat de coordonner et harmoniser toutes les questions de protection et de gestion des forêts du bassin du Congo. En collaboration avec les autorités nationales et les réseaux de la société civile régionale, elle élabore des positions d'orientations et soutient leur intégration dans les stratégies nationales et internationales.



Publié par: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société : Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC

Bureau regional GIZ - Yaoundé BP 7814, Yaoundé, Cameroun

T +237 650 276 930/650 276 931

www.giz.de/kamerun

En coopération avec Commission des forêts d'Afrique centrale

Sur mandat du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Bureaux du BMZ

Dahlmannstraße 4 Stresemannstraße 94 53113 Bonn, RFA 10963 Berlin, RFA

T +49 (0)228 99 535-0 T +49 (0)30 18 535-0

F +49 (0)228 99 535-3500 F +49 (0)30 18 535-2501

poststelle@bmz.bund.de / www.bmz.de

Responsable : Martial NKOLO
Texte : Ingrid BIWOLE / Hervé EPPA

Edition. Ingrid BIWOLE

Crédits photos :

Ingrid BIWOLE / Sarah Dauphine

La GIZ est responsable de la publication de ce contenu

Mars 2023

L'APPROCHE

Depuis 2022, le projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC apporte un appui technique à la COMIFAC en matière de conservation de la biodiversité et de gouvernance forestière. La COMIFAC est l'une des institutions régionales bénéficiant d'une légitimité politique lui permettant de rassembler un grand nombre d'acteurs de développement étatiques et civiles autour des thématiques liées à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. À cet effet, la coopération technique allemande a défini un ensemble de champs d'actions visant à accompagner la COMIFAC dans le développement de son autonomie en matière de mise en œuvre de son outil de pilotage qui est le plan de convergence sous-régional. Depuis 2007, la COMIFAC a le statut d'institution spécialisée de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC). Cependant, les dispositions d'application de cette intégration restent pendantes et impactent considérablement les missions de la COMIFAC. En soutenant la COMIFAC dans son processus d'autonomisation, le projet contribue significativement à l'amélioration de la gestion durable des ressources forestières à travers toute la sous-région Afrique centrale. Le projet a été orienté vers quatre pôles d'actions visant l'appui des politiques forestières en matière de conservation de la biodiversité et d'orientation de la gouvernance forestière sous-régionale. Il s'agit notamment du :

Renforcement du fonctionnement institutionnel et organisationnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (SEC) et de ses réseaux thématiques opérationnels (Actions parlementaires, formation forestière, Peuples autochtones et communautés locales), en vue de l'intégration effective de la COMIFAC comme organisation spécialisée de la CEEAC. Ainsi le projet vise à

accompagner la COMIFAC dans le développement d'outils et de mécanismes fonctionnels garantissant la participation aux dialogues et la prise en compte des positions de l'ensemble des groupes d'acteurs sous-régionaux aux processus décisionnels aux niveaux national, régional et international.

Renforcement de la COMIFAC dans son mandat politique de diplomatie environnementale à travers l'amélioration de sa capacité de participation et d'appui des États membres aux négociations internationales. Ce qui implique un renforcement du fonctionnement des groupes de travail spécialisés de la COMIFAC (Biodiversité, Climat et Gouvernance forestière), ainsi qu'un développement des capacités des experts en matière de transposition des accords internationaux et régionaux en droits nationaux.

Amélioration de l'offre en formation professionnelle dans le domaine de la restauration des paysages en Afrique centrale et de la Gestion des Aires Protégées (GAP) via un appui au Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC), observé spécifiquement en matière de développement de programmes d'étude sur des thématiques actuelles et un accompagnement dans l'intégration de certaines filières de formation en lien avec la gestion des aires protégées et la restauration des paysages.

Renforcement de la communication de la COMIFAC en matière de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, par le biais de la publication et de la diffusion de documents thématiques à portée internationale et régionale. Ainsi qu'un accompagnement dans l'amélioration de l'influence de la COMIFAC en matière de communication politique et environnementale, menée à travers des actions à forte visibilité internationale.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Le financement de la COMIFAC comme organisation spécialisée de la CEEAC est assuré de manière durable,
- Les textes de position adoptés conjointement par les pays membres de la COMIFAC dans les domaines du climat, de la gouvernance forestière et de la biodiversité sont intégrés dans le contenu de 10 décisions de conférences internationales,
- 50 étudiants, dont 15 femmes, sont inscrits dans une filière universitaire élargie "gestion des aires protégées" basée sur des modules de formation comprenant des éléments de formation sur les droits de l'homme et la protection de la nature,
- L'Afrique centrale dispose d'une procédure contraignante pour la répartition équitable des financements mobilisés au niveau international.



Publié par: Deutsche Gesellschaft für

Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société : Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC

Bureau régional GIZ - Yaoundé BP 7814, Yaoundé, Cameroun

T +237 650 276 930/650 276 931

www.giz.de/kamerun

En coopération avec Commission des forêts d'Afrique centrale

Sur mandat du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Bureaux du BMZ

Dahlmannstraße 4 Stresemannstraße 94 53113 Bonn, RFA 10963 Berlin, RFA

T +49 (0)228 99 535-0 T +49 (0)30 18 535-0

F +49 (0)228 99 535-3500 F +49 (0)30 18 535-2501

poststelle@bmz.bund.de / www.bmz.de

Responsable : Martial NKOLO

Texte : Ingrid BIWOLE / Hervé EFPA

Édition. Ingrid BIWOLE

Crédits photos :

Ingrid BIWOLE / Sarah Dauphine

La GIZ est responsable de la publication de ce contenu

Mars 2023